Envoyé en préfecture le 27/05/2025
Reçu en préfecture le 27/05/2025
Publié le
ID : 027-200102846-20250522-10_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 22 mai 2025

Nombre de membres		
Délégués	Présents	Voix
26	16	18
Vote		
Pour	Contre	Voix
18	0	18

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de l'Eure le 23/05/2025

Et publication ou notification le 23/05/2025

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai à dix-huit heures, le comité syndical d'Eau du Pays de Verneuil s'est réuni à la Mairie d'Armentières-sur-Avre sous la Présidence de Monsieur Jean-Etienne MOREL, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmis aux délégués titulaires le quatorze mai deux mille vingt-cinq. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du siège et du lieu de réunion le quatorze mai deux mille vingt-cinq.

Titulaires présents : Jean-Etienne MOREL, Patrice ROULAND, Alain RATTIER, Alain BRUNET, Lionel FESSAN, Joseph KERNEIS, Vincent BONTE, Serge ADELINE, Bruno MALON, Laurent DEN HAERINCK, Christophe MARMION, Jacky ROGER, Claude LAINÉ, Liliane MORAIN, Jean-Luc BRISSET.

Absent(s) excusé(s) : Fabien GOUTTEFARDE, Éric MERVEILLIE, Max AUFFRET, Patrick BIEBER, Jonathan CONANEC, Serge SOUCHAY, Laurent MERVEILLIE, Denis BICHON, Guillaume BICHON, Arnaud PAIMBLANC, Fabrice HERVÉ.

Suppléant(s) présent(s) : Michel SAMON,

Absent(s) ayant donné procuration :

Secrétaire de séance : Liliane MORAIN.

10-2025 : Chèque « EAU » - Création d'une commission d'attribution

Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant les difficultés rencontrées par certains usagers du service public de l'eau pour faire face au règlement de leur facture,

Considérant la volonté du Syndicat Intercommunal Eau du Pays de Verneuil de mettre en place un dispositif d'aide sociale facultative à destination des abonnés en situation de précarité,

Considérant la nécessité d'encadrer ce dispositif par un règlement fixant les modalités d'éligibilité, d'attribution, de suivi et de fonctionnement de la commission compétente,

Vu le contrat de concession du service public de l'eau qui prévoit un fonds de solidarité annuel de 5 000 € mis à disposition par le délégataire VEOLIA CGE sous forme de chèque eau,

Considérant que la collectivité est libre de fixer les conditions d'attribution de cette aide, avant transmission au délégataire pour application,

Monsieur le Président présente aux délégués le règlement de la commission « chèque eau » ainsi que son mode de fonctionnement général.

Envoyé en préfecture le 27/05/2025
Reçu en préfecture le 27/05/2025
Publié le
ID : 027-200102846-20250522-10_2025-DE

Afin d'encadrer la gestion de cette aide sociale, il est proposé la création d'une Commission d'attribution du chèque eau, chargée d'instruire les dossiers et de proposer les montants d'aide selon les situations des usagers, dans le cadre d'un règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Les éléments principaux du dispositif sont les suivants :

Composition de la commission :

La Commission d'attribution du chèque eau comprend :

- Membres à voix délibérative : le Président du Syndicat et quatre élus du comité syndical ;
- Membres à voix consultative : un représentant du CCAS de Verneuil d'Avre et d'Iton, le Maire ou son représentant de la commune concernée, un agent du Syndicat, et un représentant du délégataire (Veolia – CGE Eau).

Fonctionnement :

La commission se réunit au moins deux fois par an, avec possibilité de réunions supplémentaires en fonction des besoins. Les décisions sont prises à la majorité simple ; la voix du président est prépondérante en cas d'égalité. Chaque séance donne lieu à un procès-verbal.

Critères d'éligibilité :

L'aide est accordée aux abonnés en résidence principale, disposant de ressources modestes et ayant une consommation d'eau cohérente avec la composition de leur foyer. Les situations particulières (handicap, séparation, maladie…) peuvent donner lieu à des dérogations.

Conditions d'attribution :

Pour bénéficier du chèque eau, les usagers doivent :

- Accepter la fourniture d'un kit hydroéconome (mousseurs, douchette, etc.) ;
- S'engager, sauf impossibilité justifiée, dans un plan de mensualisation par prélèvement automatique.

Montant et forme de l'aide :

Le montant du chèque eau est défini au cas par cas par la commission, dans la limite de 80 % du montant TTC de la facture annuelle.

L'aide est versée une fois par an maximum, sous forme de crédit appliqué à la facture, après notification au délégataire (Veolia – CGE Eau).

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE la création d'une commission d'attribution du chèque eau,
- ADOPTE le règlement intérieur annexé à la présente délibération,
- AUTORISE le Président à procéder à la mise en œuvre du dispositif tel que présenté.

Pour copie conforme

Jean-Etienne MOREL
Président d'Eau du Pays de Verneuil,

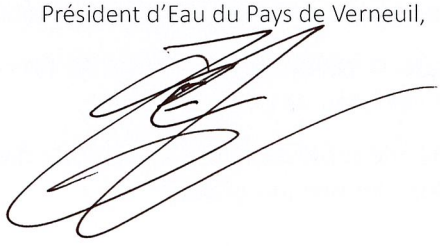

Envoyé en préfecture le 27/05/2025
Reçu en préfecture le 27/05/2025
Publié le
ID : 027-200102846-20250522-11_2025-DE

EAU DU PAYS DE VERNEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 22 mai 2025

Nombre de membres		
Délégués	Présents	Voix
26	16	18
Vote		
Pour	Contre	Voix
18	0	18

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de l'Eure le 23/05/2025

Et publication ou notification le 23/05/2025

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai à dix-huit heures, le comité syndical d'Eau du Pays de Verneuil s'est réuni à la Mairie d'Armentières-sur-Avre sous la Présidence de Monsieur Jean-Etienne MOREL, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmis aux délégués titulaires le quatorze mai deux mille vingt-cinq. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du siège et du lieu de réunion le quatorze mai deux mille vingt-cinq.

Titulaires présents : Jean-Etienne MOREL, Patrice ROULAND, Alain RATTIER, Alain BRUNET, Lionel FESSAN, Joseph KERNEIS, Vincent BONTE, Serge ADELINE, Bruno MALON, Laurent DEN HAERINCK, Christophe MARMION, Jacky ROGER, Claude LAINÉ, Liliane MORAIN, Jean-Luc BRISSET,

Absent(s) excusé(s) : Fabien GOUTTEFARDE, Éric MERVEILLIE, Max AUFFRET, Patrick BIEBER, Jonathan CONANEC, Serge SOUCHAY, Laurent MERVEILLIE, Denis BICHON, Guillaume BICHON, Arnaud PAIMBLANC, Fabrice HERVÉ.

Suppléant(s) présent(s) : Michel SAMON,

Absent(s) ayant donné procuration :

Secrétaire de séance : Liliane MORAIN.

11-2025 : Désignation des membres de la commission d'attribution du chèque « EAU »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 10/2025 portant création d'un dispositif d'aide sociale facultative sous forme de « chèque eau » et adoption du règlement encadrant la Commission d'attribution,

Considérant que la commission comprend, parmi ses membres à voix délibérative, quatre représentants élus du comité syndical,

Considérant qu'il appartient à ce même comité de désigner ces membres,

Monsieur le Président propose la désignation des quatre représentants suivants pour siéger en tant que membres à voix délibérative au sein de la Commission d'attribution des chèques eau :

- 1 Laurent DEN HAERINCK,
- 2 Alain RATTIER,
- 3 Vincent BONTE,
- 4 Jacky ROGER.

Aucune demande de vote à bulletin secret n'ayant été formulée par les membres présents, la désignation s'effectue à main levée, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT.

Envoyé en préfecture le 27/05/2025
Reçu en préfecture le 27/05/2025
Publié le
ID : 027-200102846-20250522-11_2025-DE

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE la liste des quatre membres élus tels que désignés ci-dessus.

Pour copie conforme

Jean-Etienne MOREL
Président d'Eau du Pays de Verneuil,

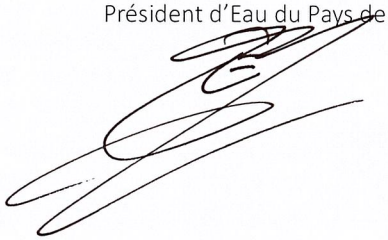

Envoyé en préfecture le 27/05/2025
Reçu en préfecture le 27/05/2025
Publié le
ID : 027-200102846-20250522-12_2025-DE

EAU DU PAYS DE VERNEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 22 mai 2025

Nombre de membres		
Délégués	Présents	Voix
26	16	18
Vote		
Pour	Contre	Voix
18	0	18

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de l'Eure le 23/05/2025

Et publication ou notification le 23/05/2025

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai à dix-huit heures, le comité syndical d'Eau du Pays de Verneuil s'est réuni à la Mairie d'Armentières-sur-Avre sous la Présidence de Monsieur Jean-Etienne MOREL, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmis aux délégués titulaires le quatorze mai deux mille vingt-cinq. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du siège et du lieu de réunion le quatorze mai deux mille vingt-cinq.

Titulaires présents : Jean-Etienne MOREL, Patrice ROULAND, Alain RATTIER, Alain BRUNET, Lionel FESSAN, Joseph KERNEIS, Vincent BONTE, Serge ADELINE, Bruno MALON, Laurent DEN HAERINCK, Christophe MARMION, Jacky ROGER, Claude LAINÉ, Liliane MORAIN, Jean-Luc BRISSET,

Absent(s) excusé(s) : Fabien GOUTTEFARDE, Éric MERVEILLIE, Max AUFFRET, Patrick BIEBER, Jonathan CONANEC, Serge SOUCHAY, Laurent MERVEILLIE, Denis BICHON, Guillaume BICHON, Arnaud PAIMBLANC, Fabrice HERVÉ.

Suppléant(s) présent(s) : Michel SAMON,

Absent(s) ayant donné procuration :

Secrétaire de séance : Liliane MORAIN.

12-2025 : Création d'un emploi permanent relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs

Le Président propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi de gestionnaire administratif et financier, à temps complet, à compter du 1er juin 2025, ouvert aux fonctionnaires relevant du *cadre* d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, Filière administrative, Catégorie C
- La personne recrutée bénéficiera des primes et indemnités afférentes à son grade, instituées dans la collectivité si elle remplit les conditions d'attribution pour y prétendre.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Envoyé en préfecture le 27/05/2025
Reçu en préfecture le 27/05/2025
Publié le
ID : 027-200102846-20250522-12_2025-DE

Le cas échéant, selon la nature de l'emploi créé :

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique :

- L332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;
- L332-8 3° Pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois ;
- L332-8 6° Pour les emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions précédemment définies.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- ADOPTE ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs. Comme suit

ANNEXE 1 - tableau des effectifs

Catégorie (A, B, C)	Grade	Durée hebdo du poste TC TNC .../35è	Fonction (cf fiche de poste)	Postes pourvus			Postes non pourvus	
				Statut de l'agent T (titulaire) S (stagiaire) C (contractuel)	Sexe F (féminin) M (masculin)	TC (tps complet) TP (tps partiel - indiquer le %)	Depuis quelle date ?	Motifs exemple (recrutement en cours, disponibilité...)
Service Administratif								
A	*Cadre d'emploi des Rédacteurs : Rédacteur, Rédacteurprincipal de 2ème classe, Rédacteur principal de 1ère classe,*	*TC*	*Responsable Administratif Polyvalent*			*TC (tps complet)*		*Départ*
C	*Cadre d'emploi des Adjoints administratifs : Adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 2ème classe, Adjoint administratif principal de 1ère classe,*	*TC*	*Gestionnaire Administratif et Financier*	*T*	*F*	*TC (tps complet)*	*01/06/2025*	*Recrutement en cours*

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

Pour copie conforme

Jean-Etienne MOREL
Président d'Eau du Pays de Verneuil,

Envoyé en préfecture le 27/05/2025
Reçu en préfecture le 27/05/2025
Publié le
ID : 027-200102846-20250522-13_2025-DE

EAU DU PAYS DE VERNEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 22 mai 2025

Nombre de membres		
Délégués	Présents	Voix
26	16	18
Vote		
Pour	Contre	Voix
18	0	18

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de l'Eure le 23/05/2025

Et publication ou notification le 23/05/2025

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai à dix-huit heures, le comité syndical d'Eau du Pays de Verneuil s'est réuni à la Mairie d'Armentières-sur-Avre sous la Présidence de Monsieur Jean-Etienne MOREL, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmis aux délégués titulaires le quatorze mai deux mille vingt-cinq. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du siège et du lieu de réunion le quatorze mai deux mille vingt-cinq.

Titulaires présents : Jean-Etienne MOREL, Patrice ROULAND, Alain RATTIER, Alain BRUNET, Lionel FESSAN, Joseph KERNEIS, Vincent BONTE, Serge ADELINE, Bruno MALON, Laurent DEN HAERINCK, Christophe MARMION, Jacky ROGER, Claude LAINÉ, Liliane MORAIN, Jean-Luc BRISSET, Fabrice HERVÉ.

Absent(s) excusé(s) : Fabien GOUTTEFARDE, Éric MERVEILLIE, Max AUFFRET, Patrick BIEBER, Jonathan CONANEC, Serge SOUCHAY, Laurent MERVEILLIE, Denis BICHON, Guillaume BICHON, Arnaud PAIMBLANC,

Suppléant(s) présent(s) : Michel SAMON,

Absent(s) ayant donné procuration :

Secrétaire de séance : Liliane MORAIN.

13-2025 : Attribution du marché de sécurisation des ouvrages

Le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2123-1 et suivants relatifs aux marchés publics à procédure adaptée ;

Vu la nécessité d'améliorer la sécurité des infrastructures et de protéger physiquement les ouvrages afin de prévenir tout acte de malveillance.

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de l'amélioration continue de la sécurité de nos infrastructures, les travaux de sécurisation visent principalement à protéger physiquement les ouvrages pour prévenir tout acte de malveillance. Cette sécurisation repose sur l'installation de divers dispositifs tels que des clôtures renforcées, des portails sécurisés, des bavolets, des trappes, des doubles capots et des portillons. L'objectif est de mettre en place une sécurisation multi-barrière afin de garantir une protection optimale de chaque site concerné.

Envoyé en préfecture le 27/05/2025
Reçu en préfecture le 27/05/2025
Publié le
ID : 027-200102846-20250522-13_2025-DE

Lots concernés :

Lot n°1 : Clôtures, portails, portillons et barrière forestière :

Ce lot couvre l'ensemble des travaux nécessaires à l'installation et à la sécurisation des périmètres par des clôtures et des portails. Il comprend :

- La dépose des clôtures et portails existants, en assurant la sécurité des espaces fermés pendant les travaux ;
- La fourniture et la pose de clôtures en grillage rigide ;
- La fourniture et la pose de bavolets équipés de barbelés ;
- La fourniture et la pose d'un portillon ;
- La fourniture et la pose de lisses défensives ;
- La fourniture et la pose de portails.

Lot n°2 : Serrurerie – Métallerie

Ce lot concerne l'ensemble des travaux de serrurerie et de métallerie destinés à renforcer la sécurité des accès et des points sensibles. Il inclut :

- La fourniture et la pose de portes en acier ;
- La fourniture et la pose de doubles portes barreaudées ;
- La fourniture et la pose de trappes d'accès sur tête de puits, y compris la réfection de la maçonnerie adaptée.

Procédure de consultation :

La consultation a été organisée selon une procédure adaptée, conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique. Cette procédure permet de répondre de manière souple et efficace aux besoins de la collectivité, tout en respectant les principes de transparence, d'égalité de traitement et de mise en concurrence.

Publicité :

L'appel d'offres a été publié de la manière suivante :

- Publication sur le BOAMP (Bulletin officiel des annonces des marchés publics) le 9 avril 2025 ;
- Diffusion sur la plateforme Eure Normandie Numérique le 10 avril 2025 ;
- La date limite de remise des plis a été fixée au 12 mai 2025 à 12h00.

Analyse des candidatures et des offres :

Suite à l'ouverture des plis et à l'examen des candidatures et des offres, un rapport d'analyse a été élaboré. Ce rapport a permis de classer les offres selon les critères suivants :

Critères de jugement des offres :

Les offres ont été analysées et classées selon les critères suivants :

1. Prix (pondération 60%) : Le prix a été jugé sur la base des devis quantitatifs estimatifs, pour un total de 20 points.
2. Valeur technique (pondération 40%) : Ce critère a été évalué à partir du mémoire technique, pour un total de 20 points.

Envoyé en préfecture le 27/05/2025
Reçu en préfecture le 27/05/2025
Publié le
ID : 027-200102846-20250522-13_2025-DE

Classement des offres :

- Lot n°1 : Clôtures, portails, portillons et barrière forestière :

Nom de la société	Note « prix »	Note « technique »	Note globale
ESPACS	20.00	13.5	17.40
PJB	18.90	12	16.14
ALBA	18.52	10	15.11
COMPAGNIE NORMANDE DES CLOTURES	14.07	16.75	15.14
MULTICLO	9.83	18	13.10

- Lot n°2 : Serrurerie- Métallerie :

Nom de la société	Note « prix »	Note « technique »	Note globale
MTO CONCEPT	20	16.75	18.70

Proposition d'attribution :

Au vu de l'analyse comparative des offres, le Président propose de retenir :

- L'entreprise ESPACS pour l'exécution des travaux du lot n°1 pour un montant de 63 680.33€ HT ;
- L'entreprise MTO CONCEPT pour l'exécution des travaux du lot n°2 pour un montant de 40 778€ HT.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité

- ATTRIBUE le lot n°1 du marché de sécurisation des ouvrages à l'entreprise **ESPACS** dont le siège est situé 229 rue de Beaugé – 72018 Le Mans ;
- ATTRIBUE le lot n°2 du marché de sécurisation des ouvrages à l'entreprise MTO concept dont le siège est situé 19 route de Soissons 60350 Cuise-La-Motte ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les contrats de marché public ainsi que tous les documents afférents à cette affaire, y compris les avenants dans la limite de 5% du montant HT ;
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour une subvention.

Pour copie conforme

Jean-Etienne MOREL
Président d'Eau du Pays de Verneuil,

Envoyé en préfecture le 27/05/2025
Reçu en préfecture le 27/05/2025
Publié le
ID : 027-200102846-20250522-14_2025-DE

EAU DU PAYS DE VERNEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 22 mai 2025

Nombre de membres		
Délégués	Présents	Voix
26	16	18
Vote		
Pour	Contre	Voix
18	0	18

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de l'Eure le 23/05/2025

Et publication ou notification le 23/05/2025

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai à dix-huit heures, le comité syndical d'Eau du Pays de Verneuil s'est réuni à la Mairie d'Armentières-sur-Avre sous la Présidence de Monsieur Jean-Etienne MOREL, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmis aux délégués titulaires le quatorze mai deux mille vingt-cinq. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du siège et du lieu de réunion le quatorze mai deux mille vingt-cinq.

Titulaires présents : Jean-Etienne MOREL, Patrice ROULAND, Alain RATTIER, Alain BRUNET, Lionel FESSAN, Joseph KERNEIS, Vincent BONTE, Serge ADELINE, Bruno MALON, Laurent DEN HAERINCK, Christophe MARMION, Jacky ROGER, Claude LAINÉ, Liliane MORAIN, Jean-Luc BRISSET.

Absent(s) excusé(s) : Fabien GOUTTEFARDE, Éric MERVEILLIE, Max AUFFRET, Patrick BIEBER, Jonathan CONANEC, Serge SOUCHAY, Laurent MERVEILLIE, Denis BICHON, Guillaume BICHON, Arnaud PAIMBLANC, Fabrice HERVÉ.

Suppléant(s) présent(s) : Michel SAMON,

Absent(s) ayant donné procuration :

Secrétaire de séance : Liliane MORAIN.

14-2025 : Engagement du syndicat dans la stratégie de sobriété en eau potable

Contexte :

Le programme « Eau, climat & biodiversité » place la sobriété au premier rang des priorités. L'objectif du bassin est de réduire de 10 % les prélèvements d'eau d'ici 2030. Au niveau du bassin Seine-Normandie, cet objectif global de-10 % a été précisé par la trajectoire de réduction des prélèvements figurant en annexe 5 de la stratégie d'adaptation du bassin au changement climatique adoptée en 2023. Par exemple, pour l'alimentation en eau potable, usage très majoritaire sur le bassin, une réduction de 14 % est visée.

La stratégie sobriété est désormais un critère indispensable à l'attribution des aides de l'AESN pour travaux.

Constat :

Le volume de prélèvement de référence, établi en 2019, s'élevait à 964 191 m³. À ce jour, en 2023, l'objectif de sobriété a déjà été dépassé avec un volume prélevé de 795 796 m³, soit une diminution de 17,5 % par rapport à la référence initiale.

Envoyé en préfecture le 27/05/2025
Reçu en préfecture le 27/05/2025
Publié le
ID : 027-200102846-20250522-14_2025-DE

Cette baisse significative résulte de plusieurs facteurs :

- Une réduction majeure des volumes de service de l'usine de Gonord, à hauteur de 100 344 m³, représentant 60 % de la diminution totale ;
- Une baisse des pertes sur le réseau, estimée à 48 543 m³, soit 30 % de la réduction globale ;
- Une diminution des volumes effectivement consommés, de 11 763 m³, correspondant à 7 % du total ;
- Enfin, une réduction des volumes de service sur le réseau de 6 666 m³, représentant 4 % de la baisse constatée.

Cette baisse significative, qui dépasse largement l'objectif initial de réduction fixé pour 2030, ne remet pas en cause l'engagement du syndicat en faveur de la sobriété, en témoignent les actions déjà engagées ainsi que les orientations prévues :

Ce que le syndicat a déjà engagé :

- Intégration dès la phase 1 de son schéma directeur de l'élaboration d'une stratégie « sobriété eau », comprenant :

  - Analyse des possibilités d'économie d'eau potable, fixation d'un objectif de rendement, analyse des consommations publiques et des gros consommateurs, sensibilisation des abonnés, réflexion sur une nouvelle tarification sociale et incitative, etc.
  - Élaboration d'un programme d'actions chiffré et pluriannuel visant à atteindre les objectifs de réduction des prélèvements.
  - Recherche prioritaire de réduction des besoins en eau, puis orientation possible de certains usages vers d'autres ressources (espaces verts, incendie, industriel) sans compromettre la sécurité du réseau.

- Inclusion dans le contrat de délégation de service public 2024-2031 d'une obligation forte de sobriété environnementale, avec démarche innovante portée par le délégataire auprès des consommateurs.

- Partenariat avec l'intercommunalité Normandie Sud Eure pour financer des kits hydroéconomes destinés à équiper 80 % des foyers du territoire.

- Lutte contre les fuites avec la mise en place fin 2024 de 32 pré-localisateurs sur le réseau urbain de Verneuil d'Avre et d'Iton.

- Adoption d'une nouvelle tarification unique pour les abonnés domestiques et industriels d'ici 2027, avec tarif progressif réévalué annuellement, conditionné à la signature d'une charte de sobriété par les industriels.

- Plan pluriannuel d'investissement prévoyant près de 1,5 million d'euros pour le renouvellement du réseau AEP à Piseux (zone identifiée pour fuites) et 2,9 millions d'euros sur le reste du territoire.

- Animation et sensibilisation du public via la création du jeu « L'eau que l'on voit et celle qu'on ignore », utilisé lors d'événements locaux (ex. Fête du printemps 2025).

Les orientations du syndicat :

- Renforcer, en partenariat avec le délégataire, la lutte contre les fuites afin d'atteindre un rendement contractuel de 82 % en 2025, puis 85 % en 2031.

Envoyé en préfecture le 27/05/2025
Reçu en préfecture le 27/05/2025
Publié le
ID : 027-200102846-20250522-14_2025-DE

- **Optimiser le fonctionnement de l'usine** pour réduire les volumes de service.

- **Renforcer l'information et la sensibilisation des consommateurs** via tous les supports disponibles : réseaux sociaux, factures, gazette, événements locaux.

- **Réorganiser la commission** « Préservation de la ressource, protection des captages et animation territoriale » en « Préservation de la ressource, protection des captages, sobriété en eau potable et animation territoriale », avec attribution de nouvelles prérogatives pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des objectifs en matière de sobriété.

- **Définir, dans le cadre du schéma directeur, une stratégie concrète et chiffrée assortie d'un plan d'actions** à finaliser au second semestre 2025.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **S'ENGAGE** à définir une stratégie concrète et chiffrée assortie d'un plan d'actions pour le second semestre 2025.
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour copie conforme

Jean-Etienne MOREL
Président d'Eau du Pays de Verneuil,